

2024-1454557 Accueil par détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de f

Informations générales

Description de l'entité	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques
Intitulé long de l'offre	Accueil par détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale pour exercer les fonctions de chef d'établissement adjoint
Date limite de candidature	15/03/2024
Employeur	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Nature du contrat	CDI

Description du poste

Zones géographiques	Europe
Pays	France
Régions	Île-de-France
Départements	Paris (75)
Géolocalisation du poste	110 rue de grenelle 75007 Paris
Lieu d'affectation (sans géolocalisation)	affectation académique
Versant	Fonction Publique de l'Etat
Catégorie	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)
Nature de l'emploi	Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels
Domaine / Métier	Direction et pilotage des politiques publiques - Cadre dirigeant d'un établissement public
Statut du poste	Vacant
Intitulé du poste	Accueil par détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de f
Description du poste	<p>Les personnels de direction participent à l'encadrement du système éducatif et aux actions d'éducation.</p> <p>A ce titre, ils occupent principalement, en qualité de chef d'établissement ou de chef d'établissement adjoint, les fonctions de direction des établissements mentionnés l'article L. 421-1 du code de l'éducation et relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.</p> <p>Nommé par le ministre, le chef d'établissement est à la fois l'organe exécutif de l'établissement et le représentant de l'Etat au sein de l'EPLE.</p> <p>Il préside le conseil d'administration dont il anime les travaux et exécute les délibérations, il prépare le budget. Il assure également les relations de l'EPLE avec les autorités chargées du contrôle administratif.</p> <p>Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés ou mis à disposition au sein de l'établissement. Il conduit la politique pédagogique et éducative de l'établissement, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, pour offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage.</p> <p>Garant de la sécurité des personnes et des biens de l'établissement, il prend toutes les dispositions pour assurer la sécurité, l'hygiène, et la salubrité dans l'établissement.</p> <p>Il travaille avec les représentants des collectivités territoriales et développe des partenariats avec le monde économique, social et culturel, et les autres services de l'Etat, afin d'améliorer la qualité de l'offre éducative.</p> <p>En début de carrière, les personnels de direction occupent des fonctions de principal adjoint de collège, de proviseur adjoint de lycée général et technologique, de proviseur adjoint de lycée professionnel.</p> <p>A ce titre, le chef d'établissement adjoint seconde le chef d'établissement dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.</p> <p>Il est membre de l'équipe de direction et est nommé par le ministre chargé de l'éducation. Il participe au conseil d'administration de l'établissement et au dialogue social. Il peut être amené à représenter l'autorité académique et l'établissement le cas échéant face aux interlocuteurs extérieurs.</p>

L'adjoint assure, par délégation du principal ou du proviseur, des missions de chef d'établissement :

- Il conduit les activités éducatives et pédagogiques de l'établissement (gestion du TRM, emplois du temps, conseils de classe, instances disciplinaires, gestion des examens...)
- Il organise et maintient le dialogue avec les parents d'élèves, partenaires locaux, les partenaires sociaux, les autres administrations de l'État, les médias
- Il accompagne les personnels enseignants dans l'expertise pédagogique, le suivi des élèves, le montage de projets
- Il anime, mobilise et gère l'équipe
- Il rend compte aux autorités territoriales de l'Éducation nationale et au chef d'établissement.

Conditions particulières d'exercice

Ce poste requiert une grande disponibilité, un sens aigu du service public et une complémentarité avec le chef d'établissement dans toutes ses tâches à l'exception des tâches d'ordonnateur

Affectation:

Durée d'affectation minimale sur poste : 3 ans.

Sous réserve de l'avis du recteur, l'intégration dans le corps des personnels de direction pourra être prononcée à la fin de la première période de détachement

Formation et Stages:

- 154 heures.
- Lieu : IH2EF (Poitiers) et académie d'affectation.

Descriptif du profil recherché

Connaissances

Système éducatif et ses enjeux

Connaissances juridiques et budgétaires générales

Pilotage d'un établissement

Expertise du domaine

Technique de conduite du changement

Techniques de management

Techniques de communication

Bureautique et outils numériques

Compétences opérationnelles

Savoir impulser, conduire et piloter la politique éducative d'établissement

Savoir administrer l'établissement

Savoir animer et encadrer une équipe

Savoir conduire et piloter un projet

Savoir négocier, prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles

Compétences comportementales

Fait preuve d'une grande capacité de travail, de disponibilité et de loyauté

Sens de l'organisation et rigueur

Grand sens de la responsabilité

Sens de la responsabilité

Capacité d'analyse

Être autonome

	Est capable de s'adapter à un environnement complexe
	Sens relationnel
Temps plein	Oui

Informations complémentaires

Informations complémentaires

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, deux conditions cumulatives sont requises pour pouvoir être candidat :

- les corps d'accueil et d'origine doivent être de catégorie et de niveau comparable, le niveau de comparabilité s'appréciant au regard des conditions de recrutement dans le corps, notamment des titres et diplômes requis, ou du niveau des missions définies par les statuts particuliers ;
- les candidats au détachement doivent par ailleurs justifier de la détention du diplôme exigé par les statuts particuliers du corps d'accueil.

Le dépôt de candidature est à saisir dans la plateforme colibris à l'adresse suivante :
<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/de-detachement-des-personnels-de-direction-candidature-2024/>

Télétravail possible	Non
Management	Oui

Demandeur

Date de vacance de l'emploi	01/09/2024
Mail à qui adresser les candidatures (bouton postuler)	https://portail.colibris.education.gouv.fr/personnels-dencadrement/
Contact 1	detalap.perdir@education.gouv.fr